

Département
de l'Oise

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **16 décembre 2020**

L'an deux mille vingt.....

Et le seize décembre.....

à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire.

N°92

Date de convocation
9 DECEMBRE 2020

Date affichage
21 DECEMBRE 2020

PRESENTS : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme GARBISO C., Mme WILLI F., M. FACQ J-M, Mme PENING B., M. BARBIER J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., M. AGOSTINI L., Mme DELEPIERE S., M. MARCHAL J-M., Mme PALANAIYE D., M. TSCHANHENZ R., Mme WOLF A-S., M. NADIM F., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

**ABSENTS REPRESENTES : M. GOUJARD A. par M. FRANTZ S.
Mme DESMETZ C. par Mme GARBISO C.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme PALANAIYE D.
Mme GOULET C. par M. BEN GHOUZI P-Y.**

Secrétaire de séance : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 14,

Afin de permettre la réalisation des investissements indispensables avant le vote du budget primitif 2021, prévu fin mars 2021. Il est proposé de permettre à Monsieur le Maire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget.

Il s'agit notamment d'assurer les investissements récurrents (remplacement de matériels et logiciels, travaux de gros entretien sur les bâtiments) et non pas de nouveaux programmes.

L'ensemble des dépenses engagées par anticipation seront inscrites au budget 2021 de la Ville.

Compte-tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre	BP 2020	25 %
20 Immobilisations incorporelles	814 041 €	203 510 €
21 Immobilisations corporelles	3 256 351 €	814 088 €
23 Immobilisations en cours	100 000 €	25 000 €
TOTAL	4 170 392 €	1 042 598 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre	BP 2020	25 %
20 Immobilisations incorporelles	814 041 €	203 510 €
21 Immobilisations corporelles	3 256 351 €	814 088 €
23 Immobilisations en cours	100 000 €	25 000 €
TOTAL	4 170 392 €	1 042 598 €

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
 POUR COPIE CONFORME.

 Le Maire,
Nicolas MOULA